

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU GOLF VENDÉEN

COMMISSION DES SENIORS



MM. Christian GRANDPIERRE, Président du Comité Départemental,
Philippe ARNAUD, rapporteur de la commission Seniors au Comité Départemental,
Jean-Claude VICHET, Coordinateur du Challenge Seniors.

Les Capitaines et adjoints des équipes Seniors des clubs de Vendée :

Fabienne ROCHETEAU /
Caroline GRATON /
Jean Yves HERVE et Thierry DUPUIS /
Francis DUBOCLARD /
Catherine LE BRET / Richer PETIT
Yves CAUET et Annick IDEE /
Jean-Claude VICHET /

Les Alouettes,
La Presque'île
Les Fontenelles,
Les Olonnes,
Saint-Jean de Monts,
Port Bourgenay,
La Domangère,

Règlement 2018 du challenge de Vendée

Ce règlement a été adopté, après qu'il ait été revu en réunion de la Commission des Séniors. Les dispositions du règlement seront affichées dans chaque club afin que les inscriptions se fassent en connaissance de cause.

Déroulement des compétitions :

- La compétition est ouverte aux **seniors des 7 clubs de Vendée (La Domangère, La Presqu'île, Les Alouettes, Les Fontenelles, Les Olonnes, Port Bourgenay et Saint-Jean de Monts) :**
 - Hommes : 50 ans révolus la veille de la compétition
 - Dames : 50 ans à la même date
- **Conditions de participation au challenge :**
 - être licencié de la FFG (avec certificat médical enregistré),
 - être adhérent à l'Association Sportive de son club,
 - être abonné du golf que l'on représente
- Les 5 tours de la compétition se déroule sur les **5 parcours** suivants de Vendée :
 - La Domangère
 - Les Fontenelles
 - Les Olonnes
 - Port Bourgenay
 - Saint-Jean de Monts
- Le droit de jeu est maintenu à 5 € par joueur, payable en espèces et séparément du green fee éventuel (le même que celui qui est accordé pour les Seniors Pays de la Loire).
- La compétition se déroule en **formule stableford individuel et les index supérieurs à 36 seront**

ramenés à 36.

Organisation des départs :

- **ATTENTION :** Comme en 2017 et afin d'éviter de limiter le nombre des inscrits, **chacun des 4 premiers tours est scindé en 2 compétitions se déroulant le même jour dans 2 clubs différents, en répartissant les joueuses et joueurs en 2 groupes :**
 - Groupe A : joueuses et joueurs d'index inférieur à 20 (lors de leur 1^{ière} inscription) ;
 - Groupe B : joueuses et joueurs d'index égal ou supérieur à 20.
- **Pour les 4 premiers tours, le départ s'effectuera de manière classique ;**
- Les joueuses et joueurs resteront dans le même groupe quel que soit l'évolution de leur index au cours de l'année (ceci pour assurer que chaque joueur joue sur tous les terrains) ;
- Si 2 joueurs ou joueuses ont des index les plaçant a priori l'un dans le Groupe A l'autre dans le Groupe B, mais qu'ils souhaitent malgré tout s'inscrire dans la même compétition, ils devront obligatoirement s'inscrire **dans le Groupe B** et chacun restera dans ce groupe B pour tous les autres tours même si son partenaire n'y participe pas ;
- La compétition se déroulera à partir des boules jaunes pour les Messieurs, et des boules rouges pour les Dames.

Calendrier des compétitions : (sous réserve de modifications liées au calendrier des SGPDLL)

	<u>Groupe A</u>	<u>Groupe B</u>
• 1 ^{er} tour : jeudi 15 mars 2018	Saint-Jean de Monts	Port Bourgenay
• 2 ^{ème} tour : jeudi 19 avril 2018	Les Olonnes	Les Fontenelles
• 3 ^{ème} tour : mardi 18 juin 2018	Les Fontenelles	Les Olonnes
• 4 ^{ème} tour : mardi 11 septembre 2018	Port Bourgenay	Saint-Jean de Monts
• Finale : mardi 9 octobre 2018	La Domangère	

- **La finale** regroupera environ 90 joueuses et joueurs des deux groupes d'index avec un départ en shot-gun.

La sélection de joueuses et joueurs de la finale sera déterminée à l'issue du 4^{ème} tour en fonction des scores obtenus dans les 2 groupes (3 meilleurs scores sur les 4 tours).

La remise des prix aura lieu à l'issue de la finale au cours d'un déjeuner de convivialité.

- Chaque capitaine de club est responsable de l'organisation pour l'établissement des 2 listes A et B de son club. **Les listes incluant nom, prénom, n° de licence, et établies autant que possible sous forme informatique, devront être envoyées, par courriel à chacun des capitaines des deux clubs recevant, et au coordinateur des compétitions, six jours francs avant la date des compétitions.**

- **La mise en place d'une commission de parcours** a été décidée en 2007 afin de combattre le jeu lent :
 - Il est donc recommandé aux capitaines de **prévoir un commissaire de parcours**, qui devra intervenir avec diplomatie,
 - Après 2 avertissements, le camp trop lent sera pénalisé de 1 point.

Le jeu lent est décrié pas tous, il appartient à chacun d'inciter son groupe au bon respect des temps de passage.

Le Golf est un sport dont les règles, identiques pour tous, se doivent d'être respectées sous peine de fausser les résultats et sa propre évaluation. Tout golfeur est censé connaître ces règles, les respecter et les faire respecter, puisque chacun est son propre arbitre. La commission de parcours doit y veiller.

- **Cas de disqualifications :**
 - les compétitions étant prises en compte pour la modification des index, et par mesure d'équité vis à vis des compétiteurs qui terminent un parcours, notamment dans des conditions météorologiques difficiles, **tous les joueurs qui auront abandonné seront disqualifiés, sauf, au cas par cas, sur avis de la majorité des capitaines ;**
 - **seront aussi considérés comme disqualifiés les joueurs inscrits, mais absents au départ, et non excusés à l'avance auprès de l'accueil ou de leur capitaine.**

Classements :

- Un classement individuel sera établi pour chacun des deux groupes à l'issue de chacun des 4 premiers tours et un **classement général** sera établi en fonction de ces résultats :
 - **Challenge par équipes** : prise en compte pour chaque club du meilleur BRUT des 2 groupes A et B et des 3 meilleurs NET de chaque groupe A et B à chacun des 4 premiers tours + meilleur BRUT et 6 meilleurs NET pour la finale ;
Le meilleur en brut ne sera pas retenu en net, et, en cas d'égalité en brut, entre deux joueurs du même groupe d'un même club, sera retenu comme meilleur brut le score du joueur ayant le plus bas score en net ;
 - **Challenge individuel** : classement en BRUT et en NET pour tous les participants, en distinguant DAMES et MESSIEURS.
- **Pour le Challenge final par équipe** : le total des points stableford de chaque équipe, acquis sur les neuf rencontres (4 x 2 tours + finale) détermine l'attribution du challenge par équipes.
- **Pour le Challenge individuel :**
 - le classement individuel est établi en totalisant les 4 meilleurs scores réalisés lors des 5 rencontres du groupe auquel appartient la joueuse ou le joueur ;
 - **les 3 meilleures en BRUT et en NET chez les Dames et les 5 meilleurs en BRUT et en NET chez les Messieurs seront récompensés lors de la proclamation des résultats par équipes et individuels, après la finale.**
 - Si un joueur gagne un prix en NET et en BRUT, il laissera sa place là où il aurait eu le prix le plus bas (il garde le prix BRUT si les niveaux de prix sont les mêmes). Par ailleurs en cas d'égalité de points, priorité sera donnée au joueur qui aura participé au plus grand

nombre de compétitions, puis, s'il y a encore égalité, au joueur qui aura obtenu le plus de points à la compétition finale.

- Les Capitaines recevront les lots des joueurs récompensés, si ceux-ci ont avertis ne pas pouvoir être présents lors de la remise des prix le jour de la finale.
- Chaque club contribue à l'achat des récompenses attribuées en fin de saison, en restituant au coordinateur, sur les droits de jeu, 2 Euros par participant.
- Le Comité Départemental de Golf 85 apporte éventuellement un complément.
- Les résultats des compétitions sont adressés par le Coordinateur des compétitions, dès que possible :
 - au comité départemental : cdgolf.85@wanadoo.fr
 - au responsable communication : maurice-guillemain@orange.fr
 - au webmaster du site du cdgolf85 : stephane.ellis@vendelis.com
- Le capitaine du club qui reçoit avertit, si possible, la presse locale du déroulement de la compétition, et devra faire en sorte que quelques photos soient prises (gagnants, groupes, ...).

Jean-Claude VICHET

(Affichage jusqu'au 30 septembre 2018)